

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil de Parisville tenue à la salle municipale, le **mardi 4 juin 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, conseiller  
Monsieur Dany Boucher, conseiller  
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller  
Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère  
Monsieur Daniel Brisson, conseiller  
Madame Carole Plamondon, conseillère  
Monsieur Maurice Grimard, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière  
Madame Dominique Lapointe, directrice générale adjointe  
Madame Karine Paquet, secrétaire-trésorière adjointe

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal
5. Finances
  - 5.1 Revenus
  - 5.2 Dépenses
  - 5.3 Rapport du maire sur la situation financière de 2018
  - 5.4 Remboursement d'un trop-perçu
6. Déclaration des prélèvements d'eau 2018
7. Conteneur pour matériaux de construction
8. Nouveau branchement d'aqueduc - 1315 rue Principale Ouest
9. Office municipal d'habitation (OMH) au Coeur du Québec
  - 9.1 OMH - Révision budgétaire 2019
  - 9.2 OMH - Nomination d'un représentant
10. La Clef de la Galerie - Demande d'utilisation du chalet des Loisirs
11. Cercle de fermières de Parisville - Programme Nouveaux Horizons 2019-2020
12. FADOQ - Programme Nouveaux Horizons 2019-2020
13. Protocole d'entente Ensemble et bien logé! de la MRC de Bécancour
14. Travaux de voirie 2019 - Route Barabé
15. Règlements
  - 15.1 Nomination des personnes désignées pour l'application du règlement général harmonisé #365-2019
  - 15.2 Règlement #366-2019 portant sur l'occupation et l'entretien des bâtiments
16. Rapport des élus
17. Correspondances
18. Varia
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance.

82-06-19

Daniel Brisson quitte à 19h31.  
**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point varia ouvert.

**ADOPTÉE**

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

83-06-19

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Carole Plamondon  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le procès-verbal du 7 mai 2019 soit adopté avec le tableau des dépenses et revenus mis à jour.

**ADOPTÉE**

**5. FINANCES**

**5.1. REVENUS**

Le rapport des revenus du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 208 063.32\$ incluant les revenus de perception.

84-06-19

**5.2. DÉPENSES**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que les comptes ci-dessous soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité:

*Mai 2019*

- FOURNISSEURS: 59 295.13\$
- SALAIRES: 13 108.15 \$

**ADOPTÉE**

**5.3. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE 2018**

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

1. Rapport du vérificateur externe

L'audit des états financiers consolidés de la municipalité de Parisville pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2018 a été réalisé par la firme Groupe RDL Thetford/Plessis inc. Ce rapport soulève l'opinion suivante des vérificateurs : à notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Paroisse de Parisville au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour

l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## 2. États financiers au 31 décembre 2018

Le rapport financier de la municipalité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 présente un excédent de fonctionnements de 40 557\$.

État financiers consolidés au 31 décembre 2018	
<b>Revenus 2018</b>	
Taxes	753 340 \$
Compensations tenant lieu de taxes	2 380 \$
Transferts	520 670 \$
Services rendus	37 061 \$
Imposition de droits	19 161 \$
Autres revenus	5 685 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>1 338 297 \$</b>
<b>Charges 2018</b>	
Administration générale	220 358 \$
Sécurité publique	122 952 \$
Transport	205 078 \$
Hygiène du milieu	309 550 \$
Santé et bien-être	10 784 \$
Aménagement, urbanisme et développement	42 683 \$
Loisirs et culture	86 215 \$
Frais de financement	858 \$
<b>Total des charges</b>	<b>998 478 \$</b>
<b>Excédent (déficit) de l'exercice 2018 avant conciliation</b>	<b>339 819 \$</b>

Conciliation à des fins fiscales	
Moins : revenus d'investissement	(397 973) \$
Amortissement	110 180 \$
Remboursement de la dette à long terme	- \$
Activités d'investissement	(11 469) \$
Excédent de fonctionnement affecté	98 711 \$
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>40 557 \$</b>

85-06-19

### 5.4. REMBOURSEMENT D'UN TROP-PERÇU

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'accorder un remboursement de taxes de 454,00\$ au matricule 1554-32-7515 pour une taxe perçue en trop.

**ADOPTÉE**

86-06-19

### 6. DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS D'EAU 2018

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau oblige tous ceux qui prélèvent directement dans l'environnement des volumes de 75 000 litres d'eau et plus par jour à soumettre au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), une déclaration des volumes d'eau qu'ils ont prélevés ;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration des prélèvements d'eau pour l'année 2018 a été transmise via le service électronique de gestion des prélèvements d'eau du MELCC le 20 mars 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Guimond  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'approuver la déclaration transmise au MELCC pour l'année 2018.

**ADOPTÉE**

**87-06-19**

## **7. CONTENEUR POUR MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Blanche L'Hérault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que deux conteneurs pour matériaux de construction soient mis à la disponibilité de la population, le premier à la mi-juin et le second à la mi-septembre.

Que les citoyens soient informés de la disponibilité du conteneur par le Parisvillois ou par une circulaire.

**ADOPTÉE**

**88-06-19**

## **8. NOUVEAU BRANCHEMENT D'AQUEDUC - 1315 RUE PRINCIPALE OUEST**

CONSIDÉRANT la demande de Ferme Roumer au 1315 rue Principale Ouest pour un nouveau branchement d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le diamètre de 1 pouce est demandé afin de fournir à la demande d'agrandissement de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 330-2014, toute demande de nouveau branchement doit être attachée à un permis de construction, et que c'est le cas de Ferme Roumer;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 362-2019, un frais de 1 000\$ est facturé au propriétaire pour tout nouveau branchement aux services municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Guimond  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser les travaux du nouveau branchement d'aqueduc au 1315 rue Principale Ouest avec une conduite de 1 pouce et que le propriétaire soit ensuite facturé au montant d'un nouveau branchement, soit 1 000\$.

**ADOPTÉE**

## **9. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) AU COEUR DU QUÉBEC**

**89-06-19**

### **9.1. OMH - RÉVISION BUDGÉTAIRE 2019**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation (OMH) au Coeur du Québec a présenté un budget révisé pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE le budget initial présentait une participation de la municipalité de Parisville au montant de 177\$ et qu'il a été révisé à 742\$ pour des frais de centres de services pour les travaux majeurs ainsi que pour des dépenses de réparations majeures;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'adopter le budget révisé de l'Office municipal d'habitation au Cœur du Québec avec les ajustements.

**ADOPTÉE**

**90-06-19**

**9.2. OMH - NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

CONSIDÉRANT QUE les différents OMH de la région se sont regroupés le 1er janvier 2019 afin de former l'OMH au Cœur du Québec;

CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités ayant un OMH sur son territoire doit nommer un représentant au conseil d'administration du nouvel OMH au Cœur du Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Marie-Blanche L'Hérault  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De nommer madame Marielle Lafond à titre de représentante sur le Conseil d'administration de l'OMH au Cœur du Québec.

**ADOPTÉE**

**91-06-19**

**10. LA CLEF DE LA GALERIE - DEMANDE D'UTILISATION DU CHALET DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme communautaire la Clef de la Galerie propose déjà le service d'aide aux devoirs pour les élèves de l'école L'Oasis et qu'elle aimerait bonifier son offre en proposant l'aide aux devoirs pour les élèves de l'école Le Phare;

CONSIDÉRANT QUE, pour offrir ce service, la Clef de la Galerie a besoin d'un local permettant d'accueillir 12 jeunes du lundi au vendredi entre 15h et 17h30 sur une période de 40 semaines;

CONSIDÉRANT QUE le chalet des Loisirs de Parisville est un local qui conviendrait parfaitement au service d'aide aux devoirs et qui offre également l'avantage d'être situé près d'un parc de jeux extérieur, d'un terrain de soccer et d'une patinoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Guimond  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'accepter la demande de la Clef de la Galerie et d'offrir la location du chalet des Loisirs gratuitement pour l'aide aux devoirs.

**ADOPTÉE**

**92-06-19**

**11. CERCLE DE FERMIERES DE PARISVILLE - PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS 2019-2020**

CONSIDÉRANT QUE le Cercle des Fermières de Parisville compte adresser une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés du Gouvernement fédéral pour l'installation d'un air climatisé dans leur local;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire appuyer la demande, autoriser les améliorations au bâtiment et offrir un soutien administratif au projet afin de souligner l'engagement des aînés dans la communauté;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Carole Plamondon  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'appuyer la demande et de fournir un soutien administratif pour le projet présenté par le Cercle des Fermières de Parisville dans le cadre du programme Nouveaux Horizons 2019-2020.

**ADOPTÉE**

**93-06-19 12. FADOQ - PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS 2019-2020**

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ compte adresser une demande d'aide financière dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés du Gouvernement fédéral pour différents équipements pour la salle municipale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire appuyer la demande, autoriser les améliorations au bâtiment et offrir un soutien administratif au projet afin de souligner l'engagement des aînés dans la communauté;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'appuyer la demande et de fournir un soutien administratif pour le projet présenté par la FADOQ dans le cadre du programme Nouveaux Horizons 2019-2020.

**ADOPTÉE**

**94-06-19 13. PROTOCOLE D'ENTENTE ENSEMBLE ET BIEN LOGÉ! DE LA MRC DE BÉCANCOUR**

CONSIDÉRANT QU'il existe un projet nommé *Ensemble et bien logé!* qui vise à venir en aide aux citoyens vivant en situation d'insalubrité;

CONSIDÉRANT QU'il y a présentement une volonté des différents partenaires du territoire de la MRC de Bécancour de mieux coordonner leurs actions de manière à agir de façon concertée dans le cas de situations d'insalubrité, et cela, au bénéfice des individus, de l'entourage, et ultimement, de l'ensemble de la communauté;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De démontrer l'intérêt de la municipalité de Parisville pour la mise en place d'un protocole d'entente *Ensemble et bien logé!* sur le territoire de la MRC de Bécancour.

**ADOPTÉE**

**95-06-19 14. TRAVAUX DE VOIRIE 2019 - ROUTE BARABÉ**

CONSIDÉRANT QUE la route Barabé présente une problématique d'écoulement de l'eau ce qui cause une détérioration de l'assiette de la route;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique est causée par des ourlets de terre présents sur les accotements et que le retrait de ceux-ci améliorerait le drainage de la route;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

D'autoriser les travaux nécessaires pour améliorer le drainage de la route Barabé (enlèvement de l'accotement et nettoyage des fossés) et de prévoir un budget maximal de 5 000\$ maximum pour l'ensemble des travaux.

**ADOPTÉE**

## 15. RÈGLEMENTS

96-06-19

### 15.1. NOMINATION DES PERSONNES DÉSIGNÉES POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ #365-2019

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 11 du Règlement général harmonisé portant le numéro 365-2019, le responsable de l'application du règlement doit être désigné par résolution du conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Jean-François Bienvenue  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la direction générale et l'inspecteur municipal soient désignés comme étant responsables de l'application du Règlement général harmonisé #365-2019 en plus des agents de la Sûreté du Québec tel que prévu dans ledit règlement.

**ADOPTÉE**

97-06-19

### 15.2. RÈGLEMENT #366-2019 PORTANT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE l'article 145.41 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet au conseil municipal d'établir des normes et prescrire des mesures relatives à l'occupation et à l'entretien des bâtiments;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 7 mai 2019;

CONSIDÉRANT QU'un projet du présent règlement a été transmis aux membres du Conseil et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur René Guimond  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que le règlement portant le numéro 366-2019, abrogeant le règlement numéro 364-2019, relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

**ADOPTÉE**

## 16. RAPPORT DES ÉLUS

Les élus présentent un résumé de leurs implications du mois.

## 17. CORRESPONDANCES

La liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil est déposée.

## 18. VARIA

## 19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Grimard, maire, donne la parole aux citoyens et répond aux questions.

98-06-19

**20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la séance ordinaire soit levée à 21h28 et qu'une séance ordinaire soit tenue le 2 juillet 2019.

**ADOPTÉE**

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

---

**M. Maurice Grimard, maire**

---

**Mme Carine Neault, directrice générale  
et secrétaire-trésorière**